

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 septembre 2013

---

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE  
ET FINANCIÈRE - (N° 1348)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 28

présenté par

M. Blanc, M. Carrez, Mme Dalloz, Mme Schmid, Mme Grosskost, M. Mariton, M. Houillon et  
M. Devedjian

-----

**ARTICLE 20 BIS**

I. – À l'alinéa 3, substituer au mot :

« financier »

les mots :

« de Paris »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 7.

III. – En conséquence, supprimer l'alinéa 8.

III. – En conséquence, supprimer l'alinéa 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un retour à la version Sénat pour tenir compte de la suppression du procureur de la République financier.